



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Arrêté de travaux – Reprise branchement en eaux usées – Rue Neuve-ARR2022-10-14-134-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'entreprise SOGEA FRANCHE-COMTE sise 3 rue des Glycines à BEAUME LES DAMES 25-

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de reprise d'un branchement en EU, rue Neuve à Seloncourt.

**- ARRÊTONS -**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de reprise d'un branchement en EU vont avoir lieu à SELONCOURT dans la rue Neuve. Ces travaux se dérouleront à partir du 24 octobre 2022 pour une durée de 30 jours.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, la circulation des véhicules se fera sur une seule voie de circulation en alternat régulée par feux tricolores en bon état. La vitesse sera réduite à 30 km/h Le stationnement sera interdit sur l'ensemble du chantier avec mise en fourrière des véhicules.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise SOGEA FRANCHE COMTE sise rue des Glycines à BEAUME LES DAMES, chargée des travaux et sous leur responsabilité.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 14 octobre 2022

PO / Le Maire - ROBERT Jean-Marc

Adjoint à la Voirie et à la Circulation.

